

Décret portant vente de domaines nationaux, lors de la séance du 12 février 1791

Citer ce document / Cite this document :

Décret portant vente de domaines nationaux, lors de la séance du 12 février 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXIII - Du 6 février 1791 au 9 mars 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1886. pp. 136-137;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1886_num_23_1_10167_t1_0136_0000_13

Fichier pdf généré le 07/07/2020

Il me semble qu'il faudrait ajouter une phrase honorable pour la manière dont ils se sont conduits. (*Applaudissements*).

M. Prieur. Je demande que les témoignages de satisfaction soient étendus à la municipalité de Colmar.

M. Kauffmann. Messieurs, je crois qu'il est de la justice de l'Assemblée d'excepter de la suspension des fonctions un des membres du département du Bas-Rhin, lequel, depuis dix-huit mois, n'a pas partagé ses fonctions. C'est M. Kuln, qui a été nommé commissaire à Schelestadt pour rétablir dans cette ville l'ordre et la paix qui y avaient été troublés depuis longtemps. Il a rempli cette mission à la satisfaction des habitants de cette ville ; et, depuis ce moment, le calme le plus parfait y règne.

Je demande donc que, comme c'est une espèce de tache que la suspension de ce département, il n'y soit pas compris.

Plusieurs membres : Il pourra être nommé par les commissaires.

M. Pétion de Villeneuve. Messieurs, quant à cette compagnie de chasseurs, vous devriez vous contenter de dire qu'elle est dissoute, sans rien ajouter.

M. Muguet de Nanthou, rapporteur. J'adopte les amendements.

(Le projet de décret est adopté avec les amendements sauf rédaction, et renvoyé aux comités réunis.)

M. le Président annonce l'ordre du jour de la séance de demain.

La séance est levée à trois heures.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENT DE M. RIQUETTI DE MIRABEAU L'AÎNÉ.

Séance du samedi 12 février 1791 (1).

La séance est ouverte à neuf heures et demie du matin.

Un de MM. les secrétaires fait lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

M. d'André. Je demande que les comités de judicature et de commerce et d'agriculture réunis, soient tenus de nous présenter un projet de décret pour délivrer les métayers et colons partiaires des sequestrages provenant des saisies qui souvent, dans l'ancien régime, étaient cause qu'on décarnait, contre ces malheureux cultivateurs, des contraintes par corps et des emprisonnements, et de commettre le soin de ces saisies à la gendarmerie nationale.

(Cette motion est renvoyée aux comités de judicature et de commerce et d'agriculture réunis).

Un membre demande que le comité de Constitution présente un projet de décret sur la levée

(1) Cette séance est incomplète au *Moniteur*.

des scellés apposés en vertu des décrets de l'Assemblée.

(Cette motion est renvoyée au comité de Constitution).

Plusieurs membres du comité d'aliénation proposent et l'Assemblée décrète la vente de biens nationaux à différentes municipalités, ainsi qu'il suit :

« L'Assemblée nationale, sur le rapport qui lui a été fait par son comité de l'aliénation des domaines nationaux, des soumissions faites suivant les formes prescrites, déclare vendre les biens nationaux dont l'état est annexé aux procès-verbaux respectifs des évaluations ou estimations desdits biens, aux charges, clauses et conditions portées par le décret du 14 mai 1790, et pour les sommes ci-après, payables de la manière déterminée par le même décret, savoir :

A la municipalité de Bourguignon, département du Doubs.....	4,545 l. 16 s. » d.		
A celle de Lons-le-Saulnier, département du Jura	596,517	13	1
A celle d'Yvory, même département	3,080	»	»
A celle de Cernans, même département....	10,065	»	»
A celle de Montigny-les-Arsures, même département	73,799	»	»
A celle de Saint-Germain, même département	5,120	10	«
A celle d'Augers, même département	7,086	9	6
A celle de Champvans, même département....	42,617	»	»
A celle de Rahon, même département....	5,348	3	»
A celle de Chaleu, même département....	1,408	»	»
A celle de Gigny, même département	49,214	»	»
A celle de Breurey, département de la Haute-Saône	47,663	»	2
A celle de Fleurey, même département	8,011	17	»
A celle de Favorney, même département....	131,526	18	4
A celle d'Ecquevilley, même département	1,959	13	»
A celle de Pérouze, même département	24,228	12	4
A celle de Voray, même département	42,311	19	2
A celle de Vaivre, même département....	2,720	»	»
A celle d'Echenoz-la-Meline, même département	5,874	»	»
A celle d'Amance, même département....	24,266	»	»
A celle de Chazelot-les-Mailley, même département	7,370	»	»
A celle d'Epenoux, même département	17,094	»	»
A celle de Pusy, même département	32,230	»	»
A celle de Montboillon, même département	16,322	»	»

A celle de Beaujeux, même département	9,374 l.	16 s.	10 d.
A celle de Motey, même département	8,600	3	4
A celle de Quentrey, même département	3,219	6	»
A celle de Velezon, même département	23,638	»	4
A celle de La Rochelle, même département	11,386	2	»
A celle d'Autrey, même département	97,346	»	»
A celle de Broyc-les-Loups, même département	3,520	»	»
A celle de l'Heuilley, même département	15,818	»	»
A celle de Nantilly, même département	37,603	»	»
A celle d'Argihères, même département	400	2	6
A celle de Rigny, même département	100,210	»	»
A celle de Ville-Neuve, ci-devant les Chanoines, département de l'Aude.	14,339	»	»
A celle de Mouestiés, même département	12,430	»	»
A celle de Montolieu, même département	10,299	18	4
A celle de Fa, même département	3,105	19	4
A celle de Chalons-sur-Saône, département de Saône-et-Loire	54,386	12	»
A celle du Mans, soumissionnaire, département de la Sarthe	991,449	4	»
A la même, même département	622,987	»	»
A celle de Nomécourt, département de la Haute-Marne	55,739	15	8
A celle d'Héméville, département de l'Oise	188,902	18	2
A celle du Plessis-Bouillancy, même département	87,685	10	»
A celle de Béthisy-Saint-Pierre, même département	20,160	2	»
A celle d'Avranches, département de la Manche	380,610	2	»
A celle de Grand-Camp, département de l'Eure	56,376	11	2
A celle de Sainte-Marie-des-Champs, même département	9,311	10	»
A celle de Saint-Aubin-le-Guichard, même département	3,858	»	4
A celle de Port-Mort, département de l'Eure	469	19	6
A celle du Plessis-Mayet, même département	60,698	»	»
A celle de Gréton, même département	3,250	»	»
A celle de Montabot, département de la Manche	5,500	»	»
A celle de la Neuville, département de l'Eure	40,296	6	»

A celle d'Ardevon, département de la Manche	96,608 l.	19 s.	4 d.
A celle d'Huynes, même département	69,084	15	3
A celle de Corneville, département de l'Eure	145,097	17	10
A celle de Louviers, même département	1,083,991	14	6
A celle d'Evreux, même département	772,730	15	9
A celle de la Croix-Saint-Leuffroy, même département	91,700	5	6
A celle de Pont-Audemer, même département	107,907	19	2
A celle d'Illiers-l'Evêque, même département	6,000	»	»
A celle de Boisemont, même département	58,753	11	»
A celle de Saint-Pierre-de-Bonafles, même département	23,564	9	6

« Le tout ainsi qu'il est plus au long détaillé dans les décrets de vente et états d'estimations respectifs, annexés à la minute du procès-verbal de ce jour ».

M. Goudard, au nom du comité de commerce et d'agriculture. Messieurs, d'après le travail du ministre, votre comité de commerce et d'agriculture devait vous faire un rapport sur le placement des bureaux à nos frontières; mais la dépense monte à 9 millions et demande qu'on vous présente un plan qui entoure toutes les parties. De plus, votre comité a été arrêté par l'incertitude des mesures que vous prendrez à l'égard d'Avignon et du Comtat Venaissin.

Vous savez quel est l'état des choses dans ce pays; vos comités d'Avignon et diplomatique ont été chargés de vous faire un rapport y relatif.

Je demande que l'Assemblée ordonne la réunion du comité diplomatique à celui du commerce et d'agriculture, à l'effet de présenter, dans le plus court délai, un projet de décret relatif aux barrières et à la perception des droits à Avignon et dans le Comtat Venaissin.

(Cette motion est décrétée.)

M. l'abbé Grégoire, au nom du comité de vérification des pouvoirs. Messieurs, le comité de vérification des pouvoirs vous propose de décréter que MM. Monneron et de Missy, nommés suppléants par l'Assemblée coloniale de l'île de France, en place des députés qu'elle avait élus, et qui ont eu le malheur de périr avec le vaisseau *l'Amphitrite*, sur la côte de Penmarch, sont admis à l'Assemblée nationale en qualité de députés de l'île de France, pour représenter cette colonie.

(Cette motion est décrétée.)

M. l'abbé Grégoire. Je dois prévenir l'Assemblée qu'alors que j'étais président il m'a été adressé par le sieur Humbert une lettre par laquelle il m'annonçait l'envoi de deux paquets qui ne me sont pas parvenus; je me trouve donc dans l'impossibilité de faire part à l'Assemblée de leur contenu.

M. Roussillon. Pour arrêter les progrès de l'agiotage, je demande que l'on décrète qu'il ne sera plus fabriqué des billets de 200 livres et qu'on se détermine à mettre en circulation des billets de 24 livres.

(Cette motion est renvoyée au comité des finances.)